

22-11-2021 Province de Québec - Municipalité de Saint-Cléophas

À une séance régulière du conseil municipal de Saint-Cléophas tenue le 22 novembre 2021, à 19h30, au 356, Principale, à laquelle sont présents:

Maire: Monsieur Jean-Paul Bélanger
Siège #1: Monsieur Michel Hallé
Siège #2: Madame Franciska Caron
Siège #3: Madame Hélène Dumont
Siège #4: Madame Micheline Morin
Siège #5: Monsieur Normand St-Laurent
Siège #6: Monsieur Réjean Hudon

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire. Madame Katie St-Pierre, directrice-générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

200-21

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Monsieur Michel Hallé et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et tel que décrit ci-bas.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 5 octobre 2021
5. Lecture et adoption des comptes
6. Correspondance et information
 - a) Les Grands Amis de la Vallée
7. Invitations
 - a) -----
8. Demandes de don et d'appui
 - a) Guignolée Vallée de la Matapédia
 - b) Centre de prévention du suicide
 - c) Centraide Bas-Saint-Laurent
9. Maire-suppléant et substitut
10. Autorisation de signature du maire-suppléant
11. Déclaration des intérêts pécuniaires des membre du conseil
12. Dépôt de la rémunération du personnel électoral 2021
13. Soumission de gré à gré
Déneigement des cours municipales 2021-2022
14. Mise en place d'un plan d'urgence d'épandage d'abrasif
pour les années 2021-2022
15. Décompte définitif - Remplacement de ponceau - Projet #70901825
16. Taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec
(TECQ-2019-2023) - Volet Programmation de travaux
17. Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés
18. Soumission – Parc intergénérationnel
19. Sport de glisse Val-D'Irène 2021-2022
20. Consommation d'eau potable – Octobre 2021
21. Prochaine réunion régulière du conseil – 6 déc. 2021
22. Questions de l'assemblée
23. Levée de la réunion

201-21

Adoption du procès-verbal

Proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 5 octobre 2021 soit adopté tel que rédigé étant donné que chaque membre du conseil en a reçu une copie et en a pris connaissance.

Lecture et adoption des comptes

Proposé par Monsieur Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient adoptés et payés.

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

Nom	Descriptif	# Facture	Montant	Totaux
Bell Mobilité	cellulaire	19-10-9923	92.05	92.05
Caron Franciska	Matériel centenaire	9854969143910	416.20	4 284.67
	Matériel centenaire	9854969143910	3 868.47	
Hydro-Qc	Éclairage Public	649602403717		189.66
Hydro-Qc	Station de pompage	620802478765		235.72
Hydro-Qc	Système de pompage	620802478764		219.69
Hydro-Qc	Garage	688302247188		30.93
Hydro-Qc	Champ d'épuration	618102482655		33.70
Hydro-Qc	Bureau	620802478763		290.49
Hydro-Qc	2 ^{ème} compteur CÉPSTP	645102421587		95.27
Hydro-Qc	Camping	621702472811		368.20
Hydro-Qc	C.É.St.P	664002654261		78.38
Ent. plourde	essence camion	11022252		100.00
Petite caisse	bonbon halloween	457071	17.76	31.63
	élection	664995	6.88	
	élection	924	6.99	
Petite caisse	repas personnel électoral + pourboire	15768	73.60	90.00
			16.40	
Petite caisse	Médiaposte 2 nov	64527612		33.80
Petite caisse	Médiaposte 15 oct	64527626		34.25

COMPTES À PAYER

Nom	Descriptif	# Facture	Montant	Totaux
Alyson design & Multimédia	Logo centenaire	511668		672.60
Atelier L. Desrosiers	panneau 750*750	53111		210.75
Ant. P. Auto Centre	chaîne	184533		106.97
Art graphique	Reçus et enveloppes	15042		
Aut. d'Amours	vérification annuel	30513		961.19
Béton provincial	bras de levage, structure TBA	27681	9 391.51	3 872.71
	Note crédit bras levage	28153	(5 518.80)	
Cain Lamarre	infraction	7090-78/7090-81		143.53
Clérobéc	Vis à béton	53071		41.36
Construction DJL	Gravier ponceau en haut du village	A360202118086324	445.29 \$	3 333.28
		A36020211806955	670.63 \$	
		A36020211807809	217.36 \$	
Croix-Rouge	Entente de service	18102021		170.00
Dumont Hélène	Achat de livre	3166930		436.99
Édit. juridique	renouvellement	347016		68.99
Équip. Belzile	compacteur/essence	36286		484.04
Ent. Plourde	Essence	1101303		115.00
Ent. Y. d'Astous	Niveleuse	6198	2 871.51	4 502.01
	Niveleuse/transport	6171	1 630.50	
Épic. R. Berger	Lai	6986077	8.38	12.57
	Lait	6992734	4.19	
Fonds inf. terr.	Mutation	202103451381	15.00	20.00
	Mutation	202103165800	5.00	
Fusion env.	Cueillette/transport	3942		1 201.58

Buropro Citation	Caisse papier	287513	120.72	
	Contrat/photocopie	287390	1 052.28	1 173.00
MRC Matapédia	partage fact. élection	25427	356.65	506.65
	publicité guide loisirs	25359	150.00	
Mun. St-Zénon-du-Lac-Humqui	Parution regroupé Dépôt du rôle	220		45.59
Hamster	Écrans protecteurs	786527	275.94	420.46
	Cahier spirale	787521	5.56	
	Pochettes	787503	58.63	
	Sacs à ordure	787765	39.42	
	Crayons de bois	788117	12.56	
	Stylo gel	788288	28.35	
P. Chabot, not	contrat d'achat	7020		1 221.80
Pétroles BSL	Chauffage église	73925633	390.19	2 112.31
	Chauffage église	74345777	971.43	
	Chauffage bureau	73925615	259.24	
	Chauffage bureau	74345768	491.45	
Techsport inc.	Balancelle (parc int.)	998004		3 745.83
Marché tradition	eau, prod. nettoyant, etc.	64276		90.34

203-21

Guignolée Vallée de la Matapédia

Considérant que la Guignolée permet à plusieurs familles par année de passer un temps des Fêtes plus agréable;

Par conséquent, il est proposé par Madame Micheline Morin et résolu à l'unanimité que le conseil municipal donne un montant de 50\$ à la Guignolée Vallée de la Matapédia.

204-21

Centre de prévention du suicide du Bas-Saint-Laurent

Proposé par Monsieur Michel Hallé et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Cléophas accepte de faire un don de 40\$ au Centre de prévention du suicide et d'intervention de crise du BSL.

205-21

Centraide Bas-Saint-Laurent

Proposé par Monsieur Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte de faire un don de 20\$ à Centraide Bas-Saint-Laurent pour leur campagne de financement 2021.

206-21

Maire-suppléant et substitut

Considérant que deux articles de loi encadrent le remplacement du maire en cas d'absence, d'incapacité d'agir ou pendant la vacance de cette charge;

Considérant que l'article 116 du *Code municipal* prévoit que le conseil d'une municipalité locale peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

Considérant que l'article 210.24. de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* précise toutefois que « [...] Tout autre représentant que le maire est nommé par le conseil de la municipalité locale, parmi ses membres. En cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacances de son poste, il est remplacé au conseil de la municipalité régionale de comté par un substitut que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres. 1993, c. 65, a. 71; 1999, c. 40, a. 202; 2001, c. 25, a. 149;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité:

1. de nommer Monsieur Réjean Hudon à titre de maire-suppléant du 22 novembre 2021 au 6 juin 2022;
2. de nommer Monsieur Réjean Hudon à titre de substitut du maire au Conseil de la MRC de La Matapédia avec droit de vote.

207-21

Autorisation de signature du maire-suppléant

Considérant que cette résolution annule tous les membres du conseil présentement autorisés à signer les chèques et tout autre document à la Caisse Desjardins Vallée de la Matapédia;

Considérant que les membres du conseil suivants sont, à partir de ce jour, autorisés à signer les chèques et/ou tout autre document à la Caisse Desjardins Vallée de la Matapédia;

1. Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire;
2. Monsieur Réjean Hudon, maire-suppléant.

Considérant que deux (2) signatures sont requises pour toutes les transactions et que Madame Katie St-Pierre, directrice générale est autorisée à signer avec l'une ou l'autre des personnes mentionnées ci-haut;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Michel Hallé et résolu à l'unanimité que les membres du conseil mentionnés ci-haut ont l'autorisation de signer les chèques et/ou tout autre document si nécessaire.

MENTION AU PROCÈS-VERBAL

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DÉPOSE EN DATE D'AUJOURD'HUI LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR JEAN-PAUL BÉLANGER, MAIRE, MESDAMES LES CONSEILLÈRES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS: MICHEL HALLÉ, FRANCISKA CARON, HÉLÈNE DUMONT, MICHELINE MORIN, NORMAND ST-LAURENT ET RÉJEAN HUDON.

208-21

Dépôt de la rémunération du personnel électoral 2021

Considérant que Madame Katie St-Pierre, présidente d'élection, n'a pas reçu suffisamment de CV pour combler tous les postes du processus électoral;

Considérant que suite à ce constat, certains membres dudit personnel ont additionné plus d'un poste;

Considérant que selon l'article 88 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, toute personne qui cumule des fonctions n'a le droit de recevoir que la rémunération la plus élevée;

Considérant que la présidente d'élection demande au conseil municipal l'autorisation de payés les employés pour tous les postes où ils ont travaillé;

Considérant que la présidente d'élection dépose un bilan indiquant qui a travaillé lors des élections, pour quels postes ils ont été engagés et quel montant ils recevront si le conseil accepte de cumuler les fonctions;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte ledit bilan incluant les postes cumulés déposé par la présidente d'élection et autorise les paiements pour chaque membre du personnel électoral. Ledit bilan demeure confidentiel et sera déposé au comptable.

209-21

Soumission de gré à gré- Déneigement des cours municipales 2021-2022

Considérant que la municipalité a reçu la soumission de Monsieur Anicet Fournier concernant le déneigement des cours municipales 2021-2022;

Considérant que la soumission déposée est conforme aux exigences du conseil municipal et est détaillée comme suit:

- | | | |
|----------------------|--------------------------|------------------------|
| ➤ M. Anicet Fournier | déneigement forfaitaire: | 3 470.00\$ plus taxes; |
| | déneigement à l'heure: | 65.00\$/h plus taxes. |

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la soumission de monsieur Anicet Fournier. L'entrepreneur devra effectuer le déneigement tel que le contrat le spécifie. Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire et madame Katie St-Pierre, directrice générale sont autorisés à signer tous les documents nécessaires.

210-21

Mise en place d'un plan d'urgence d'épandage d'abrasif 2021-2022

Considérant que la municipalité a mis en place un plan d'urgence d'épandage d'abrasif pour les cours municipales;

Considérant que cette mise en place est pour prévenir les accidents;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Michel Hallé et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Cléophas mandate et autorise Katie St-Pierre et/ou Jessy Boulanger à prendre toutes les mesures nécessaires afin que les cours municipales soient entretenues et sécuritaires pour les citoyens.

211-21

Décompte définitif – Remplacement de ponceau

Projet: 7.3-7090-18-25

Considérant qu'un montant de garantie de 5% a été retenue dans le cadre du programme RIRL concernant les travaux de remplacement de ponceau sur la rue Principale réalisés en 2019;

Considérant que le montant recommandé pour le paiement de ladite retenue de décompte définitif est de 6 586.10\$ taxes comprises;

Considérant que le tableau explicatif du décompte définitif recommande de payer le montant de 5 588.83\$ taxes comprises;

Considérant que la directrice générale à communiquer avec la personne ressource pour savoir quel montant payer et que celle-ci est en attente d'information supplémentaire;

Par conséquent, il est proposé par Madame Micheline Morin et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la directrice à payer l'entrepreneur pour l'un ou l'autre des montants mentionnés ci-haut à la suite des explications qu'elle aura reçues.

212-21

Taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec (TECQ-2019-2023) – Volet Programmation de travaux

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité:

- Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

213-21

Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés

Proposé par Monsieur Michel Hallé et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Cléophas renouvelle l'entente avec la Croix-Rouge canadienne pour 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024. Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire et Madame Katie St-Pierre, directrice générale sont autorisés à signer ladite entente.

214-21

Soumission – Parc intergénérationnel

Proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la soumission de Saynet, services ménages concernant l'ensemencement hydraulique de la "butte de terre" au parc intergénérationnel. Ladite soumission s'élève au montant de 150\$ plus les taxes applicables.

215-21

Sport de glisse Val-D'Irène 2021-2022

Proposé par Madame Franciska Caron et résolu à l'unanimité par le conseil que la municipalité remboursera, sur présence de facture, une passe par personne qui ira faire une journée de sport de glisse en 2021-2022. Si la personne a une carte de saison, elle pourra également se faire rembourser une journée. La municipalité ne paiera pas pour la location d'accessoire. Un médiaposte sera envoyé à chaque adresse civique afin d'informer la population.

216-21

Demande pour le centenaire

Proposé par Monsieur Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande du comité du centenaire, soit payer le vin d'honneur lors du lancement officiel de la programmation qui aura lieu après la messe country du 27 novembre prochain.

217-21

Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2022

Proposé par Madame Micheline Morin et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Cléophas adopte le calendrier des séances du conseil pour l'année 2022 selon l'article 148 du Code municipal du Québec. Un avis public du calendrier sera affiché à deux endroits distincts. Il sera également envoyé à chaque adresse civique par médiaposte, publié sur le site internet et la page Facebook de la municipalité.

10 janvier	7 février	14 mars	4 avril
2 mai	6 juin	4 juillet	15 août
12 septembre	4 octobre	7 novembre	5 décembre

MENTION AU PROCÈS-VERBAL

- CONSOMMATION D'EAU POTABLE – OCTOBRE 2021
1 340 litres/jour/résidence en moyenne
1,34 m³/jour/résidence en moyenne
- La prochaine rencontre régulière du conseil municipal aura lieu le 6 décembre prochain à 19h30.

218-21

Levée de la séance

Proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité par le conseil municipal que la séance soit levée à vingt heures sept minutes (20h07).

Jean-Paul Bélanger
Maire

Katie St-Pierre
Directrice générale et sec.-très.